

22^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(4-15 mai 2015)

Panama

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mercredi 6 mai 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer ainsi que la délégation du Panama.

La France salue les progrès réalisés par le Panama en matière de droits de l'Homme au travers de la mise en oeuvre de bon nombre de recommandations qui lui ont été formulées lors de son précédent examen. Elle salue notamment la création d'une commission chargée du suivi de la mise en oeuvre des recommandations acceptées lors du 1er examen de Panama au titre de l'EPU, la création du Bureau du défenseur du peuple pour la promotion et la protection des droits de l'homme et du Secrétariat national pour l'enfance, l'adolescence et la famille.

La France souhaiterait faire les 4 recommandations suivantes au Panama :

- Poursuivre les réformes visant à limiter le recours à la détention préventive et à mettre en oeuvre un système pénal uniforme.

- Adopter un cadre législatif pour lutter contre le racisme et la discrimination, et développer la mise en œuvre de politiques publiques éducatives, sociales et économiques pour prévenir les discriminations.
- Poursuivre la mise en œuvre des lois adoptées pour lutter contre les violences faites aux femmes et lutter contre les discriminations à l'égard des femmes.
- Adopter un cadre législatif relatif à la protection des enfants, en particulier en relevant l'âge minimum du mariage et l'âge de la responsabilité pénale.

Je vous remercie./.